



**DIRECTION RELATIONS
ENTREPRISES**
BUREAU DES STAGES

**FAQ - TOUT SAVOIR SUR LA
CONVENTION DE STAGE**
POUR ÉTUDIANTS FISE

OCTOBRE 2025



SOMMAIRE

page 3. **Démarches et obligations légales**

Quand dois-je déposer ma convention de stage ?

Puis-je commencer mon stage sans convention signée ?

Quels sont les risques si je fais un stage sans convention ?

page 5. **Durée et cumul des stages**

Puis-je faire deux stages en même temps ?

Est-il possible de faire plusieurs stages durant l'année universitaire ?

Quelle est la durée maximale d'un stage ?

Durée minimale d'un stage par année de formation

page 8. **Modalités de travail pendant le stage**

Le stage en télétravail est-il possible ?

Quelle est la durée hebdomadaire de travail pendant le stage ?

Le stage doit-il obligatoirement être rémunéré ?

Quel est le montant de la gratification de stage ?

Quelle est la différence entre la gratification brute et nette ?

DÉMARCHES ET OBLIGATIONS LÉGALES

QUAND DOIS-JE DÉPOSER MA CONVENTION DE STAGE ?

Dès que vous aurez trouvé un organisme d'accueil et réuni toutes les informations nécessaires (nom du responsable, tuteur, enseignant référent, dates, gratification, etc.), fais valider le sujet de stage par votre enseignant référent.

Vous devrez ensuite déposer votre convention sur la plateforme **au moins 10 jours avant le début de ton stage.**

PUIS-JE COMMENCER MON STAGE SANS CONVENTION SIGNÉE ?

NON. Le stage ne peut débuter qu'une fois la convention signée par toutes les parties :

- Vous, en tant que stagiaire,
- L'organisme d'accueil (le responsable et le tuteur de stage),
- L'établissement d'enseignement (la direction et votre enseignant référent).

QUELS SONT LES RISQUES SI JE FAIS UN STAGE SANS CONVENTION ?

Faire un stage sans convention présente plusieurs risques :

- Pas de protection légale : vous ne serez pas couvert par le cadre juridique réservé aux stagiaires.
- Stage non reconnu : l'école peut refuser de le valider, ce qui impacte votre cursus.

DÉMARCHES ET OBLIGATIONS LÉGALES

- Aucune couverture en cas d'accident : l'entreprise peut ne pas être assurée pour vous.
- Rôles et obligations non définis : ce flou peut entraîner des malentendus.
- Pas de gratification garantie : sans convention, le versement d'une rémunération devient compliqué.
- Expérience non valorisable : sans preuve officielle, votre stage ne pourra pas être reconnu dans votre parcours.

DUREE ET CUMUL DES STAGES

PUIS-JE FAIRE DEUX STAGES EN MÊME TEMPS

OUI, c'est possible d'effectuer deux stages à temps partiel en parallèle, mais uniquement si certaines conditions sont respectées :

- La durée totale ne doit pas dépasser 48 heures par semaine ni 924 heures de stage au total (soit l'équivalent de 26 semaines maximum).
- Ton enseignant référent doit être informé et valider les deux stages.
- Les horaires des deux stages doivent être compatibles et ne pas se chevaucher

Pensez à préciser dans la rubrique « Commentaires » de chaque convention que les deux stages sont réalisés à des horaires distincts.

EST-IL POSSIBLE DE FAIRE PLUSIEURS STAGES DURANT L'ANNÉE UNIVERSITAIRE ?

OUI, il est possible de réaliser plusieurs stages au cours de la même année universitaire, à condition que :

- La durée totale des stages ne dépasse pas le maximum autorisé pour l'année.
- Les stages soient effectués pendant l'année universitaire.
- Ton enseignant référent ait donné son accord pour chaque stage.

DUREE ET CUMUL DES STAGES

DURÉE MINIMALE DES STAGES SELON L'ANNÉE DE FORMATION

Année de formation	Caractère du stage	Durée minimale/maximale	Remarques
PeiP 1	Obligatoire	Minimum 4 semaines	Une expérience professionnelle peut être reconnue si elle est validée par le responsable des stages.
3A	Optionnel	—	Une expérience professionnelle peut être acceptée à la place d'un stage.
4A	Obligatoire	Minimum 16 semaines	Stage en entreprise ou en laboratoire selon la spécialité. Mobilité à l'international
5A	Obligatoire	23 semaines à 6 mois maximum (soit 924 heures)	Stage de fin d'études, en France ou à l'international.

DUREE ET CUMUL DES STAGES

À PNS, la CTI (Commission des titres d'ingénieurs) impose un minimum de 39 semaines de stages cumulés, à effectuer de préférence en entreprise, en France ou à l'international.

- Si votre projet professionnel inclut une composante recherche, un stage long en laboratoire peut remplacer le stage long en entreprise.
- Dans ce cas, la durée minimale du stage en entreprise peut être réduite à 14 semaines.

(Référence : CTI R&O 2020, Livre 1, Section C.4.1)

QUELLE EST LA DURÉE MAXIMALE D'UN STAGE ?

La durée d'un stage dans un même organisme d'accueil est limitée à **six mois à temps complet par année d'enseignement (soit 26 semaines)**.

- Fin de l'année universitaire : sauf exception pour les étudiants de 5^e année, le stage ne peut dépasser le 31 août.
 - Pour les 5^e année, il est possible de prolonger le stage jusqu'à mi-novembre afin de valider le diplôme.
- Calcul du temps de présence :
 - 7 heures de présence (consécutives ou non) = 1 journée
 - 22 jours de présence = 1 mois

Ainsi, un stage de six mois correspond à 924 heures de présence effective dans le même organisme d'accueil, cumulées sur l'année d'enseignement.

MODALITES DE TRAVAIL PENDANT LE STAGE

LE STAGE EN TELETRAVAIL EST-IL POSSIBLE ?

Le télétravail à 100 % n'est pas autorisé sans accord préalable du responsable de formation.

Cependant, l'école tolère jusqu'à 2 jours de télétravail par semaine en 5ème année, selon les modalités définies avec l'entreprise d'accueil.

QUELLE EST LA DURÉE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL PENDANT LE STAGE ?

La durée légale du travail en France est fixée à 35 heures par semaine.

En tant que stagiaire, vous êtes soumis aux mêmes règles que les salariés de l'entreprise concernant :

- la durée maximale de travail quotidienne et hebdomadaire,
- le travail de nuit,
- les temps de repos et les jours fériés.

En pratique, vous ne devez pas dépasser 35 heures par semaine ni 10 heures de travail par jour.

MODALITES DE TRAVAIL PENDANT LE STAGE

LE STAGE DOIT-IL ETRE OBLIGATOIREMENT RÉMUNÉRÉ ?

La gratification dépend de la durée du stage :

- **Moins de 2 mois** (consécutifs ou non), soit moins de 44 jours de présence effective :
 - La gratification n'est pas obligatoire. Son versement reste à l'appréciation de l'entreprise d'accueil.
- **À partir de 2 mois :**
 - La gratification devient obligatoire et doit être versée lorsque sa durée est supérieure à 2 mois (consécutif ou non), ce qui équivaut à 44 jours ou 309^e heure de présence effective au cours d'une même année universitaire.
 - Le montant minimum légal est fixé par la réglementation en vigueur.

QUEL EST LE MONTANT MINIMUM DE LA GRATIFICATION DE STAGE ?

Depuis le 1^{er} janvier 2025, le montant minimal légal de la gratification pour un stage d'une durée supérieure à 2 mois (soit plus de 308 heures) est fixé à **4,35 € net par heure**.

Exemple : pour un mois de 154 heures à temps plein (22 jours × 7 h), la gratification minimale serait donc ≈ 669,90 € (154 × 4,35 €).

Le montant minimum légal de la gratification est fixé par la réglementation en vigueur.

Il correspond à 15 % du plafond horaire de la Sécurité sociale, calculé sur le nombre d'heures de présence effective dans l'entreprise.

L'employeur peut bien sûr choisir de verser une gratification plus élevée. Le versement se fait chaque mois, en même temps que le salaire des employés.

MODALITES DE TRAVAIL PENDANT LE STAGE

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE LA GRATIFICATION BRUTE ET NETTE ?

La gratification de stage est exonérée de cotisations sociales jusqu'au montant légal minimum.

Dans ce cas, la rémunération brute et nette sont identiques.

Si la gratification dépasse ce montant légal, seule la partie excédentaire est soumise aux cotisations sociales.

La rémunération nette correspond donc à la gratification brute moins les cotisations applicables sur l'excédent.